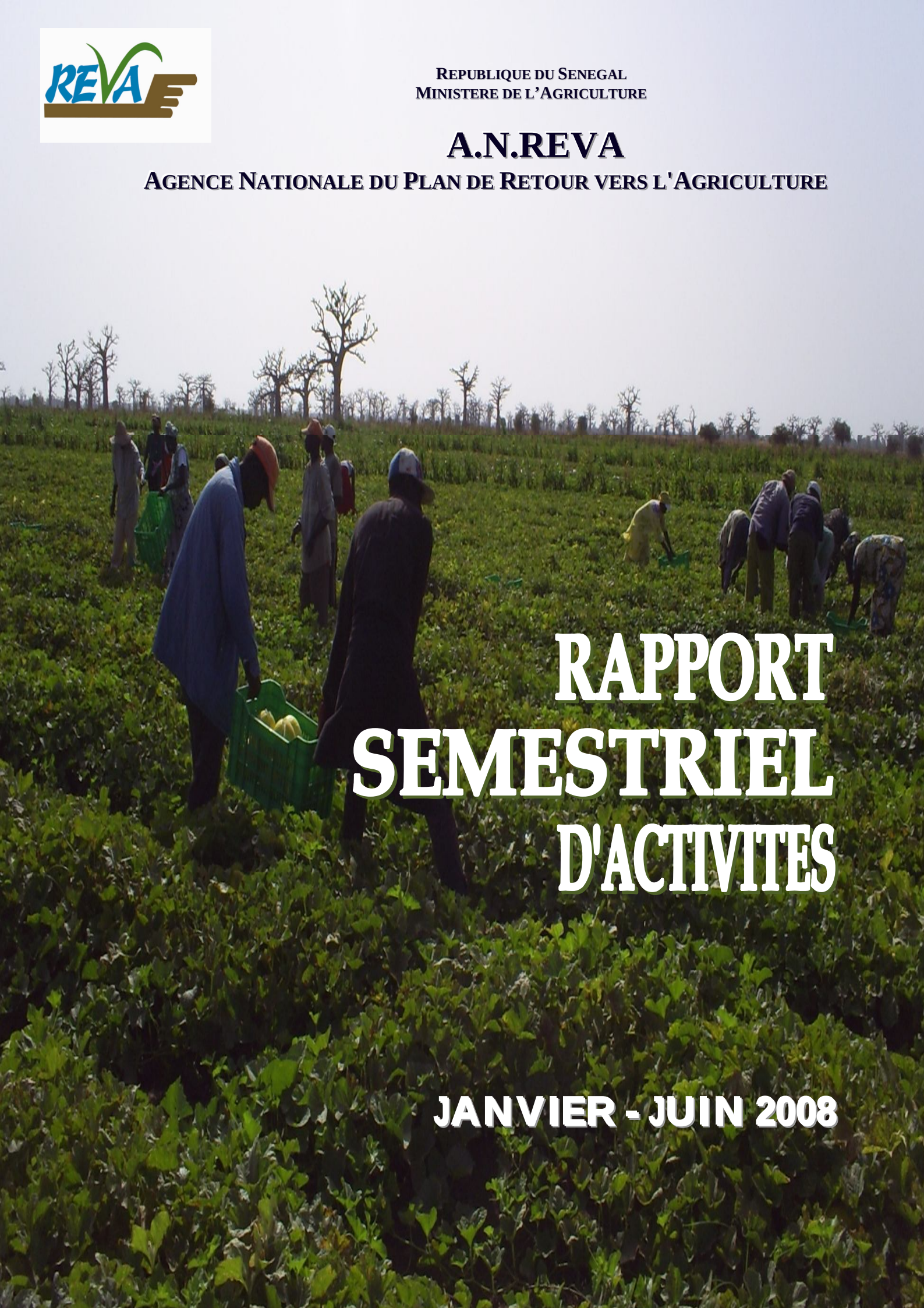
REPUBLIQUE DU SENEGAL
MINISTERE DE L'AGRICULTURE

A.N.REVA

AGENCE NATIONALE DU PLAN DE RETOUR VERS L'AGRICULTURE



RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITES

JANVIER - JUIN 2008

AGENCE NATIONALE DU PLAN DE RETOUR VERS L'AGRICULTURE

Structure Administrative dotée d'une autonomie de gestion et jouissant d'une autonomie financière
Créée par Décret n° 2006-1336 du 29 novembre 2006
Sous tutelle du Ministère de l'Agriculture

DIRECTION GENERALE :

Immeuble SICAP
2,Rue Amadou Assane NDOYE X Béranger FERRAUD
BP 23 455 DAKAR-PONTY

Téléphone : +33 889 17 04
Fax : +33 842 84 25
E-mail : agencereva@yahoo.fr
Site Web : www.anreva.org

SOMMAIRE

1. Avant-propos 4

2. Note introductive 5

3. La mise en place de l'Agence 6

3.1. Le recrutement du personnel 6
3.2. L'immatriculation de l'Agence auprès des institutions sociales 6
3.3. L'obtention du siège 7
3.4. L'élaboration des procédures de gestion 7
3.5. Le choix d'un logo, d'un slogan et l'élaboration d'une plaquette de présentation 7
3.6. La mobilisation des ressources budgétaires 9
3.7. L'achat de véhicules 9
3.8. La mise en place du Conseil d'Administration 10

4. La formulation de la stratégie et des axes d'intervention de l'Agence 10

4.1. Création de pôles d'émergence intégrés 11
4.2. Appui à la promotion de l'initiative privée 14

5. Le plan d'opération 2008 - 2009 16

5.1. La réalisation de Pôles d'Emergence Intégrés 17
5.2. La campagne 2008 de mise en valeur hivernale des pôles 24
5.3. L'appui à la promotion de l'initiative privée 24

6. Le partenariat et la communication 27

6.1. La participation à la FIARA 38
6.2. Les rencontres avec la presse 39

7. La recherche de financement 40

7.1. Financement de la deuxième phase de promotion de la ferme de Djilakh 40
7.2. Les fonds souverains des Etats arabes 40

8. L'inauguration de la ferme de Djilakh par le Chef de l'Etat 42

1. Avant-propos

Faire de l'agriculture, une nouvelle opportunité d'affaires, un créneau d'activités compétitif et attractif, tel est le credo, en tout cas, le challenge, que se donne l'Agence Nationale du Plan de Retour Vers l'Agriculture (A.N.REVA).

Pour faire face aux défis alimentaires nationaux et à l'emploi des jeunes, il faut, en effet, que l'agriculture devienne un champ d'investissements rentables, à l'instar des autres secteurs de l'économie nationale.

La notion d'agriculture s'entend, ici, dans son acception large et comprend donc les productions végétales, animales, halieutiques et sylvicoles. Elle s'étend aussi à toutes les chaînes de valeur ou filières, allant ainsi de la production à la distribution, en passant par les diverses formes de transformation.

L'A.N.REVA a, depuis janvier 2008, lancé ses activités sur toute l'étendue du territoire. Des foyers d'impulsion de l'action de l'Agence sont ainsi semés dans toutes les régions du pays.

Et, au-delà, elle est effectivement devenue l'interlocutrice des sénégalais de l'extérieur dont un nombre croissant de compatriotes lui manifeste, chaque jour davantage, leur projet de revenir s'investir dans l'agriculture.

Pour accroître la visibilité de cette action, dans le but d'intensifier les incitations au retour vers l'agriculture, un rapport d'activités sera établi tous les semestres.

Naturellement, les partenaires, que sont les organisations administratives, les projets et programmes de développement rural, les groupes sociaux cibles, la société civile, dans sa globalité, seront destinataires de ces rapports, et leurs suggestions, critiques et recommandations seront toujours les bienvenues.

Ainsi pourrons-nous, ensemble, enrichir et traduire, dans les faits, ce concept de retour vers l'agriculture si opportunément initié par Me Abdoulaye WADE, Président de la République du Sénégal.

2. Note introductive

Le Ministère de l'Agriculture a amorcé, depuis le 11 octobre 2007, date de nomination du Directeur Général de l'Agence Nationale du Plan de Retour Vers l'Agriculture (A.N.REVA), un effort soutenu de développement des opportunités d'insertion économique des jeunes et des femmes, et de promotion de l'entreprenariat privé dans le secteur agricole.

Cette amorce a principalement concerné la mise en place du personnel de l'Agence, l'ajustement et l'affinement des stratégies d'intervention, la reprise en main des activités de réalisation des pôles et le développement de partenariats stratégiques.

Outre le compte-rendu de ce processus de mise en place de l'Agence, le présent rapport d'activités traite :

- de la formulation de la stratégie et des axes d'intervention ;
- du plan d'opérations 2008–2009 ;
- de la communication et des relations avec les partenaires ;
- de la recherche de financement, et
- de l'inauguration de la ferme villageoise moderne de Djilakh par le Chef de l'Etat.

3. La mise en place de l'Agence

Dés sa nomination en novembre 2007, le Directeur Général s'est employé à mobiliser les ressources humaines, matérielles, financières et communicationnelles nécessaires au bon fonctionnement et à une meilleure visibilité de l'A.N.REVA. Les principales activités entreprises dans ce but sont brièvement passées en revue ci-après.

3.1. Le recrutement du personnel

Le recrutement du personnel cadre de l'Agence a été confié au cabinet conseil CMC. La procédure de sélection a comporté une évaluation de curriculum vitae suivi d'un entretien oral des présélectionnés.

Les postes suivants ont été pourvus à l'issue de la sélection :

- un Directeur des Etudes, des Aménagements et des Infrastructures ;
- un Directeur Administratif et Financier ;
- un Contrôleur de Gestion ;
- un Comptable ;
- deux Experts en Génie Rural ;
- un Expert Aquacole ;
- un Expert Zootechnicien chargé de la Promotion de l'Initiative Privée ;
- un Expert Agronome ;
- un Expert chargé de la Formation ;
- un Expert en Suivi-Evaluation ;
- un Chargé de Mission ;
- un Chargé de la Communication.

Le personnel d'appui a aussi été mobilisé, rendant l'Agence parfaitement fonctionnelle dés la réunion de prise de contact du 4 février 2008.

3.2. L'immatriculation de l'Agence auprès des institutions sociales

Les contrats de travail formalisant les recrutements susmentionnés effectués ont été dûment visés par l'Inspecteur Régional du Travail et de la Sécurité Sociale. Ce faisant, l'Agence a été immatriculée à la Caisse de Sécurité Sociale (CSS) sous le numéro 19200613360.

Par ailleurs, la procédure d'immatriculation à l'Institut de Prévoyance Retraite du Sénégal (IPRES) a été enclenchée et suit son cours normal.

Suite à une procédure d'appel à la concurrence, l'Agence a aussi souscrit, au profit du personnel, une police d'assurance maladie auprès de NSIA Sénégal.

3.3. L'obtention du siège

Pour optimiser l'efficacité opérationnelle des ressources financières de l'Agence, l'option de location d'un siège a été écartée en faveur de l'occupation de locaux laissés vacants par d'anciens services du Ministère du Développement Rural, sis à l'Immeuble Sicap à la rue Amadou Assane Ndoye x rue Béranger Ferraud. En dépit de leur relative exigüité, lesdits locaux sont suffisamment bien équipés et fonctionnels, et ce choix a permis de dégager des ressources supplémentaires pour la réhabilitation de fermes agricoles villageoises.

L'Agence a, par ailleurs, acheté un mobilier complémentaire pour améliorer la fonctionnalité et la commodité du siège.

3.4. L'élaboration des procédures de gestion

Pour normaliser et réguler au mieux son fonctionnement, l'A.N.REVA a émis un appel à la concurrence pour l'élaboration d'un *Manuel de procédures administratives et financières*. Des termes de références ont été ainsi formulés à l'intention des cabinets conseils intéressés.

La mise en concurrence a abouti à la sélection du Cabinet "Audit et Management Consulting Services" (AMCS) qui a proposé un document provisoire en cours de validation par les services compétents de l'Agence.

3.5. Le choix d'un logo, d'un slogan et l'élaboration d'une plaquette de présentation

Pour améliorer son image, affirmer son identité et faire la promotion de ses activités, l'A.N.REVA s'est attelée au choix d'un logo, à l'adoption d'un slogan et l'élaboration de supports de communication (plaquettes, casquettes, T-shirts et autres), concourant tous à véhiculer le contenu de sa mission, de ses objectifs et de sa stratégie.

Le logo

Pour la conception de son logo, l'Agence a sollicité le concours professionnel d'un cabinet conseil. Selon les spécifications définies dans les termes de référence, le concept devrait être sobre et refléter toutes les ressources fondamentales à l'exercice de l'activité agricole : l'eau et la terre. La thématique de la maîtrise de l'eau devrait y occuper une position centrale. Le logo devrait aussi illustrer l'appel au retour vers l'agriculture.

Ces spécifications ont été traduites dans les couleurs et les formes reproduites ci-contre.

Le slogan

A l'instar du logo, la formulation du slogan a été faite avec l'appui d'un cabinet conseil. La démarche a consisté à repérer les attentes des principaux groupes-cibles de l'A.N.REVA, les jeunes notamment, pour faire correspondre le slogan à leur attente et leur perception.

Dans la mise en œuvre de cette démarche, des groupes de personnes ont été constitués autour de séances de brainstorming pour débattre des motivations individuelles en matière de retour vers l'agriculture.

Ces échanges ont fait ressortir que la principale incitation concerne le niveau de revenu réalisable dans le secteur agricole. Pour répondre à ce besoin d'amélioration et de sécurisation des revenus monétaires, l'Agence entend offrir aux groupes-cibles de plus larges possibilités d'investissements rentables. Cette disposition a été traduite en un slogan mobilisateur appelant à faire de "***l'agriculture, une nouvelle opportunité d'affaires"***.

La plaquette

L'A.N.REVA s'est offerte les services d'un conseil en communication pour élaborer une plaquette informative et attractive pour une large diffusion auprès des groupes-cibles et des partenaires.

Outre le logo et le slogan qu'elle véhicule, la plaquette est structurée pour informer sur la mission, les objectifs, les domaines d'activités, les stratégies d'intervention, l'impact et les résultats attendus de l'Agence.

Quelques 1000 exemplaires de la plaquette ont été diffusés auprès des différentes catégories d'acteurs intéressés. L'inauguration du pôle de Djilakh

par le Président de la République (voir plus loin) a été une opportunité de diffusion massive de ce support de communication.

3.6. La mobilisation des ressources budgétaires

La loi des finances 2008 de la République du Sénégal alloue à l'Agence des ressources budgétaires d'un montant global de cinq cent cinquante (550) millions FCFA. Ces ressources comprennent deux (02) composantes.

Un budget de fonctionnement de cinquante (50) millions FCFA

Le Ministère de l'Agriculture a bouclé le processus de mobilisation de cette ressource en ayant transmis le dossier y afférent aux services du Trésor public au courant du mois de mars sous le Bordereau d'envoi n° 408 du 26 mars 2008 du Mandat n° 2847 du 26 mars 2008.

Le montant global de ce budget de fonctionnement est en mise en règlement au niveau du trésor.

Un budget d'investissement de cinq cent (500) millions FCFA

Cette ressource est déjà engagée en deux (2) tranches de 250 millions.

Le processus de mobilisation de la première tranche est bouclé au niveau du Ministère de l'Agriculture. En conséquence, le dossier est envoyé aux services du Trésor sous le bordereau d'envoi n° 27 du 07 mai 2008 du Mandat n° 9024 du 07 mai 2008.

L'intégralité de cette tranche (deux cent cinquante millions) est mise en règlement au niveau du Trésor.

En ce qui concerne la deuxième tranche, le processus de mobilisation est achevé au niveau du Ministère de l'Agriculture qui a transmis le dossier sous le bordereau d'envoi n° 47 portant Mandat n° 12233 du 29 mai 2008.

3.7. L'achat de véhicules

Grâce aux ressources susvisées, le parc automobile de l'Agence a été constitué par l'acquisition de trois (03) véhicules dont un (01) véhicule Pick up double cabine, un (01) véhicule 4x4 Station Wagon ordinaire et un (01) véhicule 4x4 Station Wagon turbo Diesel.

A la suite de l'avis d'appel d'offres publié le 17 mars 2008, quatre sociétés ont soumis des offres qui ont été dépouillées le 18 avril 2008 par la Commission des Marchés du Ministère de l'agriculture.

Une commission technique a été créée à l'effet de produire un rapport d'évaluation devant fonder les arguments techniques des choix opérés. Sur la base de cet argumentaire, la Commission des Marchés a procédé à l'adjudication provisoire de l'offre de la Sénégalaise de l'Automobile.

Après examen des dossiers de marchés, la Direction Centrale des Marchés Publics a émis, par lettre n°001613 MEF/DCMP du 09 juin 2008, l'avis favorable ayant permis à l'Agence de réceptionner les véhicules le 25 juin 2008.

3.8. La mise en place du Conseil d'Administration

Le décret portant création de l'Agence Nationale du Plan de Retour Vers l'Agriculture prévoit, en ses articles 6, 7 et 8, la mise en place du Conseil d'Administration dont la mission et la composition ont été clairement définies.

L'Agence a présenté à l'Autorité de tutelle des propositions pour mettre sur pied le Conseil d'Administration. Ainsi l'A.N.REVA disposera-t-elle bientôt de cet important organe statutaire.

4. La formulation de la stratégie et des axes d'intervention de l'Agence

Outre la dotation de l'A.N.REVA en ressources humaines adéquates, le processus de mise en place a aussi porté sur le renforcement des modalités d'intervention par la diversification des axes stratégiques.

Les principes directeurs de cette diversification sont la valorisation maximale de toutes les potentialités agro-sylvo-pastorales du territoire national dans un cadre de sécurisation foncière et de pleine responsabilisation des agriculteurs. Le processus de création et de mise en valeur de pôles d'émergence intégrés, première fonction de l'Agence, a été ainsi enrichi de trois autres axes stratégiques majeurs :

- la valorisation des excédents de débit des forages villageois ;
- la systématisation et l'amélioration de la mise en valeur agricole des bassins de rétention, et
- la facilitation d'une synergie entre les pôles d'émergence et les exploitations agricoles familiales traditionnelles.

Par ailleurs, la problématique de l'appui aux promoteurs privés a suscité une réflexion sur la facilitation de l'accès au foncier agricole en régime irrigué. L'axe stratégique de promotion de l'initiative privée, seconde fonction de l'Agence, a été ainsi enrichie par le programme des Domaines Agricoles Partagés (DAP).

Cet ensemble de programmes s'inscrit dans la planification stratégique du développement économique et social de la nation. Il contribue à la création de richesses, dans une dynamique de croissance pro-pauvre et à la lutte contre la vulnérabilité des groupes sociaux défavorisés, touchant ainsi aux axes 1 et 2 du Document de Stratégie pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (DSRP-2).

En matière d'accroissement soutenue du Produit Intérieur Brut (PIB), les programmes de l'Agence ont leur ancrage dans deux (02) des cinq (05) grappes sectorielles de la Stratégie de Croissance Accélérée : les grappes "Agriculture et Agro-industries" et "Produits de mer et Aquaculture".

Dans cette articulation stratégique, les programmes de l'A.N.REVA participent à la mise en œuvre de la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP) en matières de promotion des métiers de l'agriculture, de renforcement des organisations professionnelles agricoles, de sécurisation foncière, de maîtrise de l'eau, de développement des infrastructures rurales, de diversification des filières et de régulation des marchés, entre autres.

4.1. Création de pôles d'émergence intégrés

Le processus de création des pôles a été affiné pour comporter deux phases concomitantes de mise en place des infrastructures et d'organisation des exploitations pour la mise en valeur.

Préalablement à l'aménagement des infrastructures hydroagricoles, des études géophysiques, géotechniques et pédologiques sont menées pour s'assurer de la qualité des ressources hydriques et des sols.

Aménagement des pôles

L'aménagement consiste globalement à la mise en place d'un forage équipé, d'un réseau d'irrigation, d'un bâtiment d'exploitation, de pistes d'évacuation et d'une clôture grillagée. Le mode d'irrigation privilégié, pour son efficience, est le goutte-à-goutte auquel se substitue l'aspersion en cas teneur élevé de l'eau en éléments minéraux (fer, calcaire et autres). Le réseau de surface du système

d'irrigation est, par ailleurs, autonomisé par blocs de cinq (05) hectares pour optimiser la gestion des apports d'eau.

Dispositif de mise en valeur des pôles

Le processus de mise en valeur des pôles commence par la mise en place d'un comité de pilotage qui se charge de la sélection des candidats à l'installation, de la supervision de la mise en œuvre des dispositions contractuelles et de la régulation de l'évolution de la ferme.

Ce comité, présidé par le Sous-préfet de la localité, est constitué du président du conseil rural, des chefs de villages, des organisations professionnelles de la communauté rurale, des projets et programmes qui y interviennent, de Centre d'appui au développement local (CADL) et des services déconcentrés du Ministère de l'Agriculture.

Les candidatures à l'installation sont individuelles et suscitées par voie d'appel d'offre ou par toute autre procédure retenue par le comité de pilotage.

La taille des parcelles attribuées à chaque agriculteur, qui détermine le nombre d'exploitants installés, tient compte de l'exigence de rentabilité dont dépend essentiellement l'attractivité du plan de retour vers l'agriculture. Il est considéré que les possibilités, offertes par les pôles, d'opérer deux (02) à trois (03) récoltes par an permettent de générer, sur une parcelle allant d'un quart (0,25) à un demi (0,5) hectare, des revenus suffisamment attractifs pour les candidats à l'installation. Une dizaine ou une vingtaine d'agriculteurs est, ainsi, installée et organisé en GIE sur un bloc autonome de cinq (05) hectares.

Les engagements de chaque attributaire de parcelle sont spécifiés par les dispositions statutaires et réglementaires des GIE qui se fédèrent, à l'échelle du pôle, en une Union responsable de la gestion et de la maintenance des infrastructures et de la mise en valeur du pôle. Cette responsabilité de l'Union des GIE est l'objet d'un contrat de concession qui l'engage auprès de l'Agence REVA.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce contrat concession, d'autres outils d'intervention sont utilisés pour optimiser l'exploitation des opportunités d'affaires offertes par les pôles. Il s'agit précisément :

- d'un comité technique, composé des experts de l'Agence et de spécialistes externes, qui se réunit autour des problématiques de productivité, de rentabilité et de durabilité de la mise en valeur des pôles ;

- d'une charte d'exploitation qui détermine les modalités de mise en valeur de la ferme, et qui est régulièrement réajusté à la lumière des conclusions du comité technique et des orientations du comité de pilotage.

Le projet de valorisation des excédents de débit des forages

Le ***Projet de valorisation agricole des excédents de débit des forages en milieu rural*** est un des instruments par lesquels le Gouvernement du Sénégal entend faire face à la crise alimentaire mondiale persistante, au sous-emploi et au chômage massif des jeunes.

Avec plus de 300 points de captage, le réseau de forages excédentaires en débit, étendu sur l'ensemble du territoire national, permet d'augmenter sensiblement les superficies agricoles irriguées. Il existe ainsi des excédents de ressources qui peuvent mis en valeur agricole par l'augmentation du débit de pompage en utilisant les équipements d'exhaure à leur pleine capacité ou en installant des pompes plus puissantes.

Par la mise en valeur de ces ressources excédentaires, l'Agence REVA va accélérer le rythme de réalisation de fermes modernes à moindre coût. L'économie du coût des forages, infrastructures déjà existantes, accroît, en effet, les possibilités d'extension des réseaux d'irrigation qui structurent les fermes. La densité du maillage des forages en milieu rural sera mise à profit pour une distribution spatiale plus judicieuse en vue de faciliter l'accès équitable des jeunes aux fermes villageoises modernes.

Des milliers d'emplois seront ainsi créés pour ces jeunes dans des filières aussi porteuses que celles des fruits et légumes. Les productions des fermes aménagées autour des forages accroîtront aussi l'offre alimentaire locale réajustant au mieux les marchés agricoles des terroirs villageois.

Dans une première phase, le projet de valorisation des excédents de débit vise la création de 1.200 emplois de jeunes hommes et femmes, avec l'aménagement de 90 fermes autour de forages ruraux. Il entend aussi contribuer à l'accroissement des revenus agricoles, à la satisfaction des besoins locaux produits horticoles et à la bonne gestion des ressources naturelles.

En diversifiant les activités des comités de gestion des forages à la fourniture d'eau à usage agricole, le projet aidera ces derniers à générer les recettes supplémentaires permettant de pourvoir aux dépenses de fonctionnement, de maintenance et de renouvellement des investissements. Ainsi, les difficultés de trésorerie, à la base du dysfonctionnement, voire de l'arrêt, de nombreux forages, seront fortement atténuées.

Le coût de réalisation de la première phase du projet de valorisation des excédents de débit, couvrant la période 2009-2010, est globalement estimé à un milliard deux cent millions (1.200.000.000) de francs CFA.

La mise en valeur des bassins de rétention

Le Gouvernement du Sénégal a initié un programme de récupération des eaux de ruissellement qui a permis d'aménager quelques 180 bassins de rétention répartis sur l'ensemble du territoire national.

Les superficies irrigables par les ressources hydrauliques ainsi collectées sont actuellement valorisées par les populations locales aussi bien pour l'abreuvement du bétail, pour la production horticole que pour l'exploitation halieutique.

Pour appuyer ces activités productives, l'A.N.REVA entend contribuer à la ***modernisation de la mise en valeur agricole des bassins de rétention***.

Pour ce faire, une distinction sera faite entre :

- Les bassins "Totalement Exploités", pour lesquels l'action consistera à consolider les systèmes d'irrigation et à appuyer les exploitants en matière d'organisation, de formation, d'intermédiation financière et de recherche de débouchés aux produits ;
- Les bassins "Sous-exploités" autour desquels une action d'extension des superficies irriguées sera menée, en plus de l'accompagnement susmentionné.

4.2. Appui à la promotion de l'initiative privée

L'appui à l'initiative privée dans le secteur primaire constitue, à l'instar de la création de pôles, un axe classique d'intervention de l'A.N.REVA. Par cet appui, l'Agence, s'adossant sur les structures spécialisées en la matière et mettant en avant une démarche d'intermédiation et de coopération, offre à tout promoteur de projet agricole (au sens large) un paquet intégré de services techniques, économiques et financiers.

Ce paquet comporte :

- une intermédiation financière pour l'obtention d'un crédit adapté auprès des institutions financières de la place ;
- un conseil agricole facilitant l'accès aux technologies appropriées et à l'information scientifique et technique pertinente ;

- une assistance commerciale assurant des débouchés stables aux produits des pôles tant au niveau du marché intérieur qu'à l'exportation.

Dans ce processus d'accompagnement, l'Agence procède à une évaluation régulière des résultats et performances du projet dans le double objectif d'aider le promoteur à ajuster son entreprise à l'évolution de l'environnement des affaires et d'apprécier les risques encourus pour mieux sécuriser le partenaire financier.

Par ce dispositif d'appui, l'Agence REVA entend ainsi apporter à ses partenaires financiers des mesures de sécurité supplémentaires, en sus du système de garanti retenu. Parmi ces partenaires, l'Agence a entrepris la mise en place de cadres de coopération privilégiée avec l'APIX, le Programme de Modernisation et d'Intensification et l'Agriculture (PMIA), la Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal (CNCAS), la Banque Régionale de Solidarité (BRS) et le Fonds de Promotion Economique (FPE).

Les Domaines Agricoles Partagés

Le Plan de Retour Vers l'Agriculture (REVA) et la Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance (GOANA) enclenchent un important processus de réajustement de l'économie nationale autour du secteur primaire qui emploie la majorité de la population active du pays. A l'effet de cette évolution structurelle, le Gouvernement du Sénégal accroît les ressources consacrées au secteur agricole pour faire face aux défis majeurs qui l'interpellent en matière de lutte contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté rurale.

L'amélioration progressive de l'environnement des affaires dans l'agriculture (sens large) entraîne, en ce qui concerne les producteurs, une sensible augmentation du flux d'arrivée de nouveaux investisseurs agricoles doublée d'un regain de motivation des acteurs du secteur. Il en résulte une forte croissance de la demande en foncier agricole dans toutes les régions du pays.

Pour répondre à cette sollicitation tout en accompagnant la stratégie d'intensification de la production et d'allongement de la période productive, l'Agence REVA a conçu un projet d'aménagement de Domaines Agricoles Partagés (DAP).

Cette facilitation de l'accès à la terre consiste à aménager de vastes aires agricoles en vue de la fourniture d'eau et de la mise à disposition de parcelles équipées, sécurisées par un dispositif de protection (clôtures) et désenclavées par des pistes de production. Des infrastructures et équipements annexes seront installés pour faciliter les opérations de stockage, de conservation et de

manutention. Toutes les commodités nécessaires à l'offre de services appropriés (financement, travaux des sols, marketing) sont envisagées dans la mise en place des DAP.

La stratégie de mise en œuvre du projet s'articule en un Partenariat Public-Privé où les responsabilités respectives des parties prenantes sont ainsi déterminées :

- Les collectivités locales mettent à disposition les terres ;
- l'Etat, représenté par l'A.N.REVA, maître d'ouvrage, procède à la viabilisation primaire des parcelles et l'aménagement des infrastructures collectives ;
- le promoteur privé, attributaire d'une superficie, assure la viabilisation terminale et la mise en valeur de ses parcelles.

La parcellisation des Domaines Agricoles Partagés consiste à l'autonomisation de blocs d'irrigation de 05 à 20 hectares sur une surface agricole utile de 500 à 1000 hectares.

La première phase du projet, prévue pour la période 2008-2012, a pour objectif d'aménager 2.500 hectares de terres irriguées en régime de maîtrise totale de l'eau (goutte-à-goutte, aspersion). Ce rythme d'aménagement de 500 hectares l'an pendant la première phase sera porté à 1.000 ha/an durant la phase suivante de consolidation.

L'impact socioéconomique attendu du projet concerne essentiellement l'emploi agricole (12.500 actifs insérés), les revenus agricoles (réduction de la pauvreté), la production horticole (37.500 tonnes de fruits et légumes), la sécurité alimentaire, les équilibres macroéconomiques (réduction du déficit commerciale), la sécurité alimentaire et l'inversion des flux démographiques (décélération de l'exode rural).

Le coût de la première phase du projet est estimé à quinze (15) milliards de francs CFA, soit un besoin de financement annuel moyen de trois (03) milliards. Les dépenses sont essentiellement consacrées aux travaux de viabilisation des parcelles et de mise en place des infrastructures de base.

5. Le plan d'opération 2008 - 2009

La mission principale de l'Agence est d'insérer les jeunes dans les métiers de l'agriculture touchant aux productions végétales, animales et halieutiques. Elle a ainsi privilégié une intervention axée sur la réalisation de fermes agricoles modernes investissant toutes cette gamme de produits, avec un accent sur la

production de fruits et légumes, de viande, de lait, de carpes et d'algues marines.

La seconde mission de l'A.N.REVA est d'accompagner les personnes physiques et morales dans la conception, la mise en œuvre et le suivi de leurs projets dans tous les secteurs de l'économie rurale. Cet appui à l'initiative privée donne aussi la priorité à l'insertion économique des jeunes.

5.1. La réalisation de Pôles d'Emergence Intégrés

Pour la période 2008 – 2009, l'Agence a retenu de conduire un programme de réalisation des 17 pôles d'émergence intégrés indiqués au tableau qui suit.

Tableau 1 : Localisation des pôles d'émergence intégrés

	Localisations	Types	Superficies (ha)
1	Ndèye Ngomène	Pôle d'Excellence	100
2	Pointe Sarène	Pôle Aquacole (production d'algue marine)	50
3	Djilakh	Ferme Villageoise Moderne	50
4	Mbilor	Ferme Agro-Pastorale	100
5	Diama (Maraye)	Ferme Aquacole (production de carpes)	50
6	Keur Momar SARR	Pôle d'Excellence	100
7	Pacathiar Ndawène	Ferme Villageoise Moderne	50
8	Nguélou	Ferme Villageoise Moderne	50
9	Nétéboulou	Ferme Villageoise Moderne	50
10	Kafesse	Ferme Villageoise Moderne	50
11	Kandio Kamako	Ferme Villageoise Moderne	50
12	Kirène	Ferme Villageoise Moderne	40
13	Ndiéguène	Ferme Villageoise Moderne	10
14	Darou Ndoye	Ferme Villageoise Moderne	10
15	Ndialakhar	Ferme Villageoise Moderne	100
16	Douloumadji	Ferme Villageoise Moderne	50
17	Tivaouane Peulh	Ferme Villageoise Moderne	11

Cet ensemble est constitué de trois (03) catégories de fermes selon les sources de financement concernées, à savoir le Royaume du Maroc, le Royaume d'Espagne et le Gouvernement du Sénégal à travers le Budget Consolidé d'Investissement (BCI).

L'Agence REVA accompagne, en outre, la commune de Khombole dans l'aménagement et la mise en valeur de la ferme qu'elle a promue dans le cadre d'un accord de coopération décentralisée avec la ville de Pontedera en Italie.

La ferme de Ndèye Ngomène

Le Royaume du Maroc a attribué au Gouvernement du Sénégal une contribution financière de 596.464.443 FCFA pour la réalisation du Pôle d'Excellence de Ndèye Ngomène, dans la communauté rurale de Keur Moussa, à proximité de la commune de Pout.

Le pôle couvre une superficie de 100 hectares destinés à la production de spéculations horticoles pour l'exportation. Près de 250 jeunes hommes et femmes pourront y être installés en qualité d'exploitants agricoles.

Le site a été identifié le mercredi 1er novembre 2006 par une équipe constituée de représentants de services du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique Rurale et de la Sécurité Alimentaire : le Cabinet du Ministre, l'Institut Sénégalais de Recherche Agronomique (ISRA), la Direction de l'Agriculture (DA), l'Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural (ANCAR) et la Direction du Génie Rural des Bassins de Rétention et des Lacs Artificiels (DGRBRLA).

La mission d'identification a rencontré les autorités administratives locales et procédé à la visite de terrain avec la participation effective des agents du Centre d'Appui au Développement Local (CADL), du Président du Conseil Rural de Keur Moussa et des notables des villages de Ndèye et Ngomène.

Le choix du site a été déterminé par le potentiel foncier (300 hectares de terres disponibles), la capacité de la nappe (le maestrichtien y exploité à des débits atteignant 300 m3/h) et la bonne qualité de l'eau, malgré les probables risques de contamination saline. La proximité des marchés horticoles de Dakar, le désenclavement relatif et l'engagement des populations locales ont aussi déterminé la localisation du pôle.

Dés son installation, l'Agence s'est attelée aux activités et opérations de saisine des autorités publiques locales, à la prise de l'acte d'affectation de 120 hectares par le Conseil Rural de Keur Moussa et la conduite d'études topographiques et géophysiques.

L'appel d'offres pour l'aménagement des infrastructures été lancé le 25 février 2008. Les plis des entreprises soumissionnaires ont été ouverts le mercredi 28 mars 2008. Suite à l'évaluation technique et financière des offres, les entreprises SVTP et CITAP ont été respectivement retenues, le mercredi 9 avril 2008, pour les lots 1 (forages, équipements d'exhaure et réseau d'irrigation) et 2 (bâtiments, terrassements, pistes et château d'eau). Ces entreprises sont en cours d'installation pour la réalisation du pôle.

Par ailleurs, un Comité Local de Développement (CLD) spécial élargi aux communautés villageoises concernées a été tenu le 4 juin 2008 à Pout sous la présidence du Sous-préfet de l'Arrondissement de Keur Moussa pour permettre à l'Agence d'échanger avec les acteurs locaux sur les modalités d'exécution des travaux.

Les fermes financées par le Royaume d'Espagne

Les neufs pôles d'émergence

Outre la ferme-test de Djilakh (voir plus loin), le Royaume d'Espagne consacre dix millions (10.000.000) d'euros, soit près de six milliards cinq cent millions (6.500.000.000) de francs CFA à la réalisation de pôles d'émergences intégrés dans les différentes zones agroécologiques du territoire national.

A cet effet, l'étude de pré-faisabilité a été confiée au Cabinet espagnol P4R. A l'issue de l'étude, le projet de réalisation de pôles a été réajusté à onze (11) unités au lieu des quatorze préalablement prévus.

Cependant, les régions de Matam, de Tambacounda, de Kolda et de Ziguinchor n'ayant pas été retenues dans la répartition initiale des fermes, l'Agence REVA a procédé à un ajustement ayant permis à ces collectivités locales d'être prises en compte. Dans ce processus, le nombre de pôles a été ramené à dix (10) d'un commun accord avec la coopération espagnole.

Pour assurer la viabilité des pôles retenus, l'offre du Bureau SETICO Ingénieurs Conseils a été retenue parmi neuf (09) autres soumissions pour la réalisation d'études complémentaires concernant les caractéristiques topographiques, géophysiques, pédologiques et géotechniques des sites visés.

Après examen des résultats des études, la liste des localités a été réaménagée pour tenir compte des contraintes de qualité des eaux qui entraveraient le bon déroulement du programme.

La partie espagnole a, par ailleurs, proposé de réaliser neuf (09) pôles, à la place des dix (10), pour une meilleure optimisation de l'intervention. Il s'agit de :

- Cinq (05) fermes modernes localisées dans les villages de Nguélou, de Pakathiar Ndawène, de Kandio Kamako, de Nétéboulou et de Kafesse respectivement situés dans les régions de Fatick, de Kalolack, de Kolda, de Tambacounda et de Ziguinchor ;
- Une ferme d'excellence à Keur Momar Sarr dans la région de Louga ;

- Une ferme agropastorale à Mbilor, près de Richard Toll, et
- Deux pôles aquacoles, l'un à Pointe Sarène, dans le département de Mbour et l'autre à Diama, dans la région de Saint-Louis, avec des productions respectivement consacrées aux algues marines, et aux tilapias (carpes).

L'appel d'offres y afférent a été lancé le 17 juin 2006. Les entreprises soumissionnaires ont effectué, avec les équipes d'experts de l'A.N.REVA, une série de visites des sites susvisés afin de collecter toutes les informations nécessaires à la bonne formulation des offres techniques.

La procédure de ce marché suit son cours normal et devra aboutir à la mise en valeur effective des fermes au début de l'année 2009.

La ferme de Djilakh

La ferme de Djilakh est le pôle-test du plan de retour vers l'agriculture. L'*Empresa de Transformacion Agraria S.A*. (TRAGSA), désigné agence d'exécution technique par la Coopération Espagnole, a accompagné l'A.N.REVA dans la réalisation et la mise en valeur du pôle.

L'administration territoriale (Sous-préfecture de Nguékhokh), le Conseil Rural de Sindia, les services publics déconcentrés (Centre d'Appui au Développement Local) et les villages directement polarisés par le projet ont été impliqués de près à la réalisation de la ferme.

Les travaux de mise en place des infrastructures ont commencé en juin 2007 avec la définition du programme de travail comprenant :

- des opérations de travail du sol (défrichement, dessouchage, décapage de termitières, sous-solage, profilage) ;
- l'installation d'un forage équipée ;
- la pose d'un réseau d'irrigation au goutte-à-goutte ;
- la construction d'un bâtiment administratif ;
- l'implantation d'une clôture métallique, et
- l'aménagement d'une piste latéritique de quatre (04) kilomètres.

Les infrastructures ont été réception le jeudi 23 janvier 2008 par l'Agence REVA dans le cadre d'un partenariat soutenu avec TRAGSA.

Cent (100) jeunes agriculteurs répartis en cinq (05) GIE de vingt (20) jeunes exploitants ont été constitués et fédérés en une Union. L'Agence REVA a transféré la responsabilité de gestion et d'exploitation de la ferme à l'Union à travers un contrat de concession.

Pour asseoir ce schéma organisationnel, l'A.N.REVA, en collaboration avec TRAGSA, a entamé, dés le mardi 12 février 2008, un processus continu de renforcement des capacités de gestion de la ferme.

La première campagne de mise en valeur agricole a été consacrée à la production de melons, de courges et de pastèques. Le choix de ces spéculations a été déterminé avec l'opérateur commercial FERALCA, obéissant au principe stratégique de l'A.N.REVA qui veut que les débouchés soient assurés avant la mise en place des cultures. La formalisation d'un contrat de production entre l'Union des GIE et l'opérateur s'est ainsi opérée, pour ladite campagne, dés le mardi 19 février 2008.

Conformément aux dispositions du contrat, les emblavures ont porté sur 25 hectares, dont 15 hectares de melon, 09 hectares de courge et 01 hectare de pastèque. Les rendements ont été évalués à 18 tonnes à l'hectare pour le melon, 19 pour la courge et 31 pour la pastèque.

Simultanément à la poursuite des opérations de récolte, la seconde campagne de production est amorcée avec le lancement d'un appel d'offres à l'endroit des opérateurs commerciaux intérêts par les produits de la ferme de Djilakh.

L'opération de recherche-développement sur la production de la langouste royale à Pointe Sarène

En perspective de la réalisation d'un pôle d'élevage de langouste royale à Pointe Sarène, une opération-test de faisabilité a été initiée par l'Agence, en collaboration avec Mentun Consultaria Cientfica et la Direction de la Pêche Continentale et l'Aquaculture du Ministère de l'Economie Maritime.

A cet effet, les réunions de prise de contact et d'échanges tenues les jeudi 21 février et mardi 4 mars 2008 ont abouti à la définition d'un cadre de coopération tripartite.

La première mise à l'eau d'une dizaine de cages de grossissement, contenant dix (10) langoustes chacune, a été effectuée le jeudi 6 mars 2008 dans le long des côtes de Pointe Sarène et de Djiffère.

Les échanges tripartites se sont poursuivis les 9 et 10 mars 2008, pour la finalisation du protocole de l'étude et la spécification d'une requête de financement à l'attention de la Coopération Espagnole. Un dispositif de suivi a été aussi mis en place. L'opération se déroule bien et l'évaluation finale est prévue à la fin de l'année 2008.

Les fermes financées par le Budget Consolidé d'Investissement (BCI) du Sénégal

Le financement du BCI concerne essentiellement la réhabilitation de domaines publics aménagés non exploités. Il s'agit des fermes de Tivaouane Peulh dans la région de Dakar, de Darou Ndoye (Thiès), de Ndiéguène (Thiès), de Kirène (Thiès), de Djalakhar (Saint-Louis) et de Ndouloumadji (Matam) dont la mise en valeur des infrastructures hydro-agricoles consentis par le Gouvernement du Sénégal est à l'arrêt pour diverses raisons. Pour lever les contraintes, l'A.N.REVA a entrepris des travaux de réhabilitation et mené des activités d'organisation des producteurs

Le périmètre de Tivaouane Peulh

Pour le périmètre de Tivaouane Peulh, l'Agence a acquis et installé une nouvelle pompe équipée d'un dispositif optimal de sécurité : une armoire de commande neuve et un démarreur électronique. Une clôture grillagée nouvellement posée protège le site dont le réseau d'irrigation sera incessamment réceptionné.

Les 40 exploitants installés dans la ferme sont organisés en deux (02) groupements d'intérêt économique (GIE). Ils entament, avec l'appui de l'Agence, leur première campagne de production au cours de la saison hivernale 2008.

Le périmètre de Darou Ndoye

Au niveau du pôle de Darou Ndoye, les travaux de rénovation ont concerné la réhabilitation du forage, de l'électropompe et de la cabine de pompage ainsi que l'acquisition d'un groupe électrogène neuf.

En outre, un réseau d'irrigation par aspersion a été posé sur une dizaine d'hectares après destruction d'un ensemble de bassins d'arrosage inopérant. Une clôture neuve a été aussi installée pour sécuriser le domaine.

Le processus de mise en valeur a été concomitamment amorcé par la sélection d'une quarantaine de jeunes exploitants sous la supervision d'un comité de sélection placée sous l'autorité du Sous-préfet de l'arrondissement de Méouane et impliquant les acteurs locaux, avec un engagement particulier des chefs de villages des douze (12) communautés polarisées par la ferme.

La clé de répartition convenue d'un commun accord prévoit l'intégration de deux (02) diplômés des écoles de formation professionnelle agricole à côté des 38 jeunes issus des villages susvisés.

Les exploitants sont organisés en deux (02) GIE et entame, pour l'hivernage 2008, la première campagne de production de la ferme.

- **Le périmètre de Ndiéguène**

La réhabilitation de la ferme de Ndiéguène concerne la pose d'une clôture grillagée, d'un réseau d'irrigation goutte-à-goutte et l'aménagement d'un dispositif d'approvisionnement en eau de la pépinière.

Sa superficie agricole utile est de dix (10) hectares sur lesquelles sont installés quarante (40) exploitants agricoles organisés en deux (02) GIE.

- **Le périmètre de Kirène**

Les travaux de réhabilitation du périmètre de Kirène consentis par l'Agence porte sur l'installation d'une nouvelle pompe équipée d'une armoire de commande neuve et d'un démarreur électronique.

Cent soixante (160) producteurs, organisés en huit (08) GIE, y sont installés pour la mise en valeur de quarante (40) hectares.

La ferme de Khombole

La ferme de Khombole a été aménagée par le conseil municipal de ladite ville dans le cadre de la coopération décentralisée. Les investissements ont, en effet, été réalisés avec l'appui de la ville jumelle de Pontadera en Italie.

Les infrastructures sont constituées d'une clôture sécurisant une cinquantaine d'hectares, d'un forage équipée, de bassins de stockage d'eau et de bâtiments d'exploitation.

Pour la mise en valeur de ces équipements, l'équipe municipale a sollicité et obtenu de l'A.N.REVA un appui technique et matériel. En matière d'investissements, l'Agence s'est engagé à pourvoir la ferme d'un réseau d'irrigation goutte-à-goutte sur quelques cinq (05) hectares et à aménager un (01) kilomètre de piste pour un désenclavement intégral.

En outre, l'Agence a fourni aux femmes exploitantes du périmètre un important lot d'arrosoirs et de pulvérisateurs pour contribuer à l'allégement des durs travaux d'arrosage qu'elles effectuaient préalablement à l'aide de récipients de fortune.

Une équipe d'experts a été expressément désignée pour offrir aux exploitants et à leurs organisations l'appui-conseil nécessaire à la valorisation optimale de la ferme. Quelques cent (100) exploitants, en majorité des femmes, seront alors organisés et installés dans la première phase de mise en valeur.

Les périmètres de Djalakhar et de Ndouloumadji

Les périmètres de Djalakhar et de Ndouloumadji, situés dans la zone d'intervention de la SAED, ont été réfectionnés dans le cadre du Programme National d'Autosuffisance en Riz (PNAR) et programmés pour une mise en valeur agricole pendant l'hivernage 2008-09.

5.2. La campagne 2008 de mise en valeur hivernale des pôles

Comme indiqué plus haut, la saison hivernale 2008 est celle de la première campagne de mise en valeur des fermes réhabilitées avec les ressources du BCI. La ferme de Djilakh conduira sa seconde campagne de production au cours de la dite saison.

Le choix de l'assolement a été déterminé par la nécessité de libérer les parcelles à temps pour un démarrage de la contre-saison froide dans les meilleures conditions. Le chou a été ainsi choisi comme principale spéculation de production hivernale. Le concombre et le maïs viennent en cultures d'appoint pour l'occupation optimale des superficies cultivables.

L'appui de l'Agence REVA aux exploitants des pôles, tenant compte des contraintes inhérentes à cette phase de démarrage de la mise en valeur des fermes, comporte :

- un soutien en intrants (plants, semences, engrais, produits phytosanitaires) et petits matériels (instruments aratoires, matériels de pesée, de mesure, de pulvérisation et de protection) ;
- une intermédiation financière pour l'ouverture de comptes bancaires et l'obtention de crédits de campagne ;
- une mise à disposition de conseils techniques, et
- une mobilisation d'opérateurs commerciaux pour l'écoulement des récoltes.

5.3. L'appui à la promotion de l'initiative privée

Parallèlement à l'activité de promotion des fermes, l'A.N.REVA a entrepris l'accompagnement des promoteurs privés, sociétés ou individus, tout au long de leurs initiatives agricoles.

Le dispositif d'appui

L'appui couvre les domaines de l'intermédiation financière, de la facilitation de l'accès à la terre et au matériel agricole, de l'assistance technique à la production et du soutien stratégique à la commercialisation des produits.

Un dispositif interne d'instruction des projets et de mise en œuvre du mécanisme d'appui a été mis en place. L'instruction comporte une étude de dossier et une visite d'exploitation. A l'issue de cette phase d'analyse, une fiche d'évaluation est établie en ce qui concerne :

- la pertinence du projet par rapport aux orientations stratégiques de sécurité alimentaire et de lutte contre la pauvreté (DSRP, SCA, LOASP) ;
- la viabilité des marchés visés (choix de créneaux porteurs) ;
- la cohérence de l'option technique ;
- la situation en cours de l'exploitation (investissements déjà réalisés, performances de production atteint), et
- la rentabilité économique et financière.

Les résultats de l'instruction sont soumis au comité interne de sélection pour décider de la suite à donner à la demande d'appui. Les projets retenus par le comité sont classés par ordre prioritaire en fonction de leur pertinence et de leur impact socioéconomique. La phase suivante d'intermédiation financière est alors entamée dans cet ordre, en vue d'aboutir à la réalisation et à la mise en valeur des investissements envisagés.

Les promoteurs de projets non retenus par le comité de sélection sont, quant à eux, aidés à ajuster leurs dossiers aux exigences de pertinence, de viabilité, de cohérence et de rentabilité.

Les partenaires financiers

Pour assurer l'intermédiation financière susvisée, l'Agence a développé des relations de coopération avec des partenaires financiers fortement engagés dans l'appui aux initiatives privées agricoles. Il s'agit notamment du Programme de Modernisation et d'Intensification de l'Agriculture (PMIA), de la Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal (CNCAS), de la Banque Régionale de Solidarité (BRS) et du Fonds de Promotion Economique (FPE).

Les processus de négociation ayant abouti à la formalisation de cadres de coopération avec l'ensemble de ces partenaires sont évoqués au chapitre 6 qui traite du partenariat dans sa globalité.

Par ailleurs, l'A.N.REVA a jeté les bases d'une collaboration avec l'APIX SA pour faire bénéficier aux promoteurs privés agricoles des opportunités de facilitation de leurs démarches administratives, d'allégement de leur fiscalité et d'amélioration globale de leur environnement d'affaires.

Les opérateurs commerciaux et leurs organisations professionnelles sont aussi démarchés pour une forte implication dans la facilitation de l'écoulement des produits des exploitations agricoles privées.

Les saisines de l'Agence

Au cours du premier semestre, l'Agence a reçu quelques cent dix sept (117) demandes d'appui d'initiatives privées. Ces sollicitations globalement concernent tous les secteurs de l'économie agricole que sont l'agriculture (sens restreint), l'élevage et l'aquaculture.

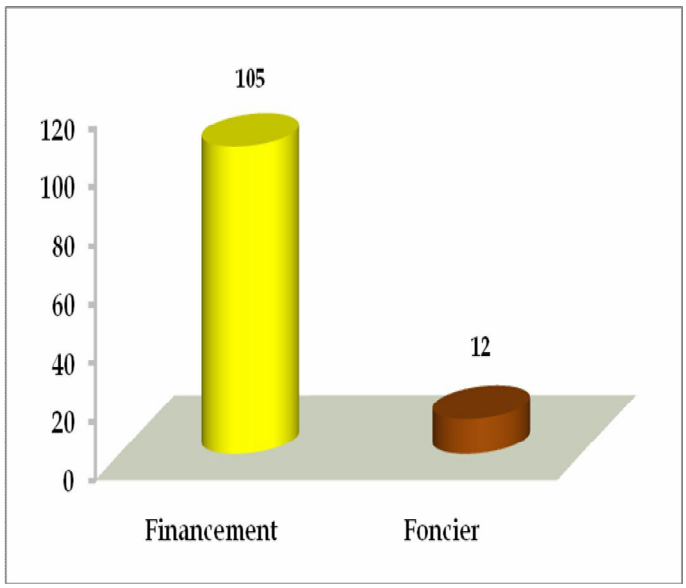
Les principales productions envisagées par ces initiatives privées couvre une large gamme allant des productions horticoles (fruits et légumes) aux productions animales (viande, lait, œufs, miel), en passant par les céréales (riz, maïs) et les plantes énergétiques (Jatrofa). Certains projets s'inscrivent dans les créneaux de la distribution d'intrants (aliments de bétail) et de la prestation de services (travail du sol).

En termes de répartition spatiale, les demandes d'appui proviennent de toutes les régions administratives du Sénégal et de la part de nationaux installés à l'étranger. Le tableau suivant illustre cette portée l'activité d'appui à l'initiative privée.

Tableau 2 : Répartition géographique des saisines de l'Agence

	Agriculture	Elevage	Aquaculture	Mixte	Distribution	Services	Totaux
Dakar	11	1		4			**16**
Diourbel	5				1		**6**
Fatick	4	1					**5**
Kaolack	4						**4**
Kolda	6			2			**8**
Louga	3			2			**5**
Matam	2						**2**
Saint-Louis	20		1	3		2	**26**
Tambacounda	4						**4**
Thiès	19	1		3			**23**
Ziguinchor	1			4			**5**
Etranger	11	1		1			**13**
Totaux	**90**	**4**	**1**	**19**	**1**	**2**	**117**

Le graphique ci-contre indique que la forte majorité des requêtes soumises à l'Agence concerne des demandes de financement d'investissements en matières de captage d'eau (forages, groupes motopompes), de réseau d'irrigation et d'équipements agricoles.



La sollicitation de crédits intéresse aussi la constitution de stocks de semences, de fertilisants et de produits phytosanitaires.

Bien qu'occupant une position secondaire dans les saisines de l'Agence au cours du premier semestre 2008, les demandes de facilitation d'obtention de foncier agricole connaissent une constante hausse depuis le lancement de la Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance (GOANA). Par ailleurs, les moyennes et grandes exploitations agricoles, qui entendent s'engager dans cette dynamique, s'intéressent plutôt aux Domaines Agricoles Partagés (DAP).

6. Le partenariat et la communication

Privilégiant une démarche de coopération avec les différentes catégories d'acteurs du secteur agricole, l'A.N.REVA s'atèle au développement d'une dynamique de dialogue avec ses partenaires stratégiques autour des multiples et complexes problématiques de l'agriculture sénégalaise, au sens large. A cet effet, l'Agence a développé une série d'échanges avec ses partenaires naturels et stratégiques que sont les services administratifs, les sociétés de développement, les organisations professionnelles, les organismes financiers, les structures techniques et les instituts de recherche et universités.

La Direction de l'Elevage (DIREL)

Dés le mardi 12 février 2008, une séance de travail a été tenue avec la Direction de l'Elevage (DIREL) afin d'identifier les opportunités de collaboration. Les champs potentiels de coopération retenus sont :

- la relance des activités du Centre d'Impulsion à la Modernisation de l'Elevage (CIMEL) de Mbakhana ;

- la redynamisation du Centre d'Application du Centre National de Formation des Techniciens de l'Elevage et des Industries Animales (CNFTEIA) de Saint-Louis ;
- le développement de la filière des cultures fourragères par l'amélioration du conditionnement (bottelage) et des circuits commerciaux, en coopération avec l'Unité de Formation et de Recherche en Sciences Agronomiques et du Développement Rural (UFR SADR) de l'Université de Thiès, dans une dynamique d'insertion des diplômés ;
- la conduite d'une action de recherche-développement sur la viabilité des exploitations agropastorales familiales, en collaboration avec la Société de Développement des Fibres Textiles (SODEFITEX), la Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta du Fleuve Sénégal et des Vallées du Fleuve Sénégal et de la Famille (SAED) et de l'Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural (ANCAR).

Empresa de Transformacion Agraria, SA (TRAGSA)

L'A.N. REVA a enclenché la dynamique de coopération avec l'Agence d'exécution espagnole TRAGSA autour de la ferme de Djilakh en décembre 2008.

Cette dynamique a été consolidée le 23 janvier 2008, date à laquelle l'Agence REVA a procédé à la réception de ladite ferme.

Par la suite, les deux structures se sont rencontrées le mercredi 13 février 2008 pour formaliser le contrat de production entre l'opérateur commercial FERALCA et la fédération des GIE de la ferme.

L'Agence REVA et TRAGSA interviennent ensemble pour la supervision de la mise en valeur du pôle d'émergence de Djilakh.

Le Programme de Modernisation et d'Intensification de l'Agriculture (PMIA)

L'Agence a poursuivi cette démarche le lundi 18 février 2008 par une double rencontre avec le Programme de Modernisation et d'Intensification de l'Agriculture (PMIA) et la Préfecture de Rufisque.

La concertation avec le PMIA a abouti à la signature d'un accord de coopération à l'appui à l'initiative privée agricole, en vue de faciliter le financement de projets porteurs.

L'Agence de Promotion de l'Investissement et des Grands Travaux (APIX)

L'A.N.REVA et l'APIX se sont rencontrés le mercredi 13 février 2008 à l'effet d'examiner les opportunités et modalités de coopération en matière d'amélioration de l'environnement des affaires dans le secteur agricole.

Il a été ainsi décidé d'orienter cette coopération dans les domaines spécifiques de la professionnalisation des exploitations agricoles et de la facilitation des procédures administratives de création d'unités économiques.

Un projet de convention de coopération est en cours de validation, en vue d'un partenariat axé sur à la mise à profit des facilités du code des investissements, la réflexion sur l'élaboration d'un codes des investissements agricoles, la recherche de partenaires financiers et techniques ainsi que l'échange d'informations stratégiques.

La Société de Développement des Fibres Textiles (SODEFITEX)

La dynamique de développement de partenariats s'est poursuivie le mercredi 27 février 2008 par la rencontre avec la SODEFITEX sur l'amorce d'une coopération pour la consolidation des exploitations agricoles familiales.

Les deux entités ont convenu de fonder cette coopération sur la capitalisation des activités de la SODEFITEX en la matière, notamment autour de son *Programme Quinquennal 2008-2012* sur les "*Pôles d'Excellence Agropastoraux pour la Modernisation Exploitations Agricoles Familiales*".

L'Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural (ANCAR)

L'A.N.REVA et l'Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural ont tenu une séance de travail le mercredi 21 mai 2008 à l'effet d'échanger sur leurs missions respectives et de dégager des axes de coopération en matière d'appui-conseil.

A l'issue des discussions, il a été décidé de mettre à contribution le dispositif de conseil agricole de l'ANCAR pour accompagner les exploitants des fermes dans le déroulement des itinéraires techniques.

La perspective d'une installation des futurs agents de terrain de l'A.N.REVA au niveau des sièges des Directions Régionales de l'ANCAR a été aussi évoquée.

Un protocole d'accord formalisant cette coopération est en cours d'élaboration. Dors et déjà, l'Agence REVA est entièrement disposée à impliquer les agents

de l'ANCAR dans le processus de mise en valeur des fermes réalisées. En cela, une expérience concrète est déjà en cours dans la ferme de Darou Ndoye.

La Direction des Bassins de Rétention et des Lacs Artificiels (DBRLA) et la Direction d'Exploitation et de Maintenance (DEM)

La rencontre l'A.N.REVA avec la Direction des Bassins de Rétention et des Lacs Artificiels (DBRLA) et la Direction d'Exploitation et de Maintenance (DEM) s'est tenue le 7 Mai 2008 en présence des hauts responsables des trois structures.

L'opportunité a été saisie par le Directeur Général pour apporter aux partenaires les informations essentielles sur la mission, la stratégie et le programme opérationnel de l'Agence REVA.

Il a notamment insisté sur les opérations de valorisation des bassins de rétention et des excédents de débit des forages ruraux.

La DEM a encouragé l'idée de mise en valeur agricole de ces excédents de débit en formulant la recommandation d'une bonne sensibilisation des populations ciblées pour la réalisation satisfaisante d'un tel projet. La DBRLA a aussi manifesté sa disponibilité à collaborer avec l'Agence dans la mise en œuvre de ses programmes. En synergie avec l'A.N.REVA, les deux structures sont acquises au principe de la constitution d'un cadre de coopération régi par une convention de partenariat en bonne et due forme.

La Direction de Gestion et de Planification des Ressources en Eaux (DGPRE)

Les axes de coopération identifiés par l'Agence REVA et la Direction de Gestion et de Planification des Ressources en Eau (DGPRE) à l'issue de leur rencontre du 2 mai 2008 portent sur :

- la réalisation des sondages géophysiques ;
- la facilitation d'autorisation de forage ;
- la fourniture d'informations pertinentes sur les ressources hydriques et leur exploitation, et
- l'appui à la supervision des chantiers de forage

La DGPRE s'est montrée disponible à accompagner l'A.N. REVA dans tous ces types d'interventions pour lesquels elle capitalise une expérience avérée. Les deux structures ont convenu de travailler à la mise en place d'un cadre de partenariat contractuel.

La Direction de l'Agriculture (DA)

L'Agence REVA a effectué une visite de travail à la Direction de l'Agriculture (DA) le jeudi 8 mai 2008. La séance a permis d'informer plus largement la DA sur les axes stratégiques et le programme opérationnel de l'Agence.

Mettant à profit la forte implication de la DA dans les opérations de lancement du Plan de Retour Vers l'Agriculture, l'Agence a sollicité l'appui de cette dernière pour l'élaboration d'un état des lieux du matériel agricole préalablement distribué.

Le principal axe de coopération défini par les deux parties porte sur les activités de production hivernale des fermes et des promoteurs privés accompagnés par l'Agence. Dans ce cadre de coopération, la DA prendra en compte les besoins de l'Agence pour l'approvisionnement des exploitations concernés en intrants agricoles.

Cet axe de coopération a été rendu opératoire dés l'hivernage 2008 avec un appui consistant de la DA en semences et engrais. L'Agence a ainsi pu mettre à la disposition de ses bénéficiaires 5,750 tonnes de semences et 70 tonnes d'engrais. Les semences sont constituées de sorgho (500 kg), de mil (250 kg), de maïs (2 tonnes), d'arachide (2,5 tonnes) et de niébé (500 kg) tandis que l'engrais est composé d'urée (30 tonnes) et de deux formules N-P-K : le 20-10-10 (30 tonnes) et le 6-20-10 (10 tonnes).

La Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal (CNCAS)

La Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal (CNCAS) et l'Agence REVA ont tenu, le 2 juin 2008, une réunion de travail à l'issue de laquelle elles ont décidé de coopérer à la réalisation de fermes modernes et à l'appui à l'initiative privée.

Un projet de convention de coopération a été élaboré par la suite en matières de :

- facilitation d'ouverture de comptes aux bénéficiaires des programmes de l'Agence ;
- financement desdits bénéficiaires, et
- partage d'informations utiles à la promotion des investissements agricoles.

Dans le cadre de ce partenariat financier l'Agence s'évertue à atténuer les risques encourus par la CNCAS à l'aide d'un dispositif d'appui et de suivi-évaluation portant sur les aspects techniques, managériaux et commerciaux des projets financés.

Le Fonds de Promotion Economique (FPE)

Les échanges avec le Fonds de Promotion Economique (FPE) ont été initiés le 05 juin 2008 autour de la problématique du financement des projets d'initiatives privées agricoles.

L'Agence entend ainsi valoriser la forte expérience du FPE en la matière. Le partenariat avec le Fonds devra notamment faciliter à l'A.N.REVA la recherche de lignes de crédits et de fonds de garantie au profit de ses groupes cibles.

A cet effet, un projet de protocole de partenariat est à l'étude au niveau des deux parties.

Le Programme de Développement des Marchés Agricoles au Sénégal (PDMAS)

L'Agence REVA a poursuivi ses prises de contact avec les partenaires le 18 juin 2008 par une rencontre avec le Programme de Développement des Marchés Agricoles au Sénégal (PDMAS).

Les deux entités ont successivement présenté leurs objectifs et stratégies. Ces échanges ont permis de dégager des axes de collaboration concernant la gestion des infrastructures hydro-agricoles et le développement de systèmes de production performants.

Pour la mise en œuvre de cette synergie, les deux structures ont envisagé la mise en œuvre d'un programme opératoire commun dans le cadre d'un protocole d'accord spécifique.

La Direction de la Pêche Continentale et de l'Aquaculture (DPCA)

La prise de contact entre l'Agence REVA et la Direction de la Pêche Continentale et de l'Aquaculture (DPCA) a eu lieu le mardi 04 mars 2008 dans les locaux de ladite Direction en présence d'un représentant de la Direction de la Gestion des Fonds Marins.

L'Agence a ainsi pu exposer à ses partenaires sa mission, ses objectifs et sa stratégie d'intervention, avec un accent particulier sur le contenu aquacole de son programme opérationnel.

La rencontre a aussi magnifié le cadre de coopération que les deux parties animent en collaboration avec MENNTUN autour d'un protocole d'essais d'élevage de langoustes à Pointe Sarène.

La DPCA s'est engagée à accompagner l'Agence dans ce domaine. Ce partenariat se fera dans le cadre d'une convention de coopération REVA / DPCA en cours d'élaboration.

Van Oers Sénégal

L'Agence a rencontré, le jeudi 14 février 2008, la Société Van Oers Sénégal, une filiale du Groupe agroindustriel Van Oers, pour jeter les bases d'une coopération en matière de développement des filières fruitières et maraîchères (melon, haricot vert, entre autres). Les échanges ont porté notamment sur un accord de coopération dans le cadre de la mise en valeur du pôle d'excellence de Kirène. Par ailleurs, la proximité de Van Oers avec les agriculteurs installés permettra à ces derniers de bénéficier de l'expertise et de l'expérience du groupe à l'aide de dispositifs tels que les champs et les plans de formation aux bonnes pratiques agricoles.

Le Projet Agro-Pastoral de Tivaouane (PAPASTI)

Le Projet Agro-Pastoral de Tivaouane (PAPASTI) et l'Agence REVA se sont rencontrés à deux reprises pour échanger sur les possibilités de coopération qui s'offrent aux deux structures.

La première rencontre s'est tenue le 11 mars 2008 autour de la situation du PAPASTI. La présentation de l'état du projet a mis en exergue les multiples contraintes d'ordre financier, technique, organisationnel et administratif.

La deuxième séance de travail, tenue le 06 août 2008 s'est penchée sur la définition de modalités de coopération aptes à lever lesdites contraintes, en faveur des missions respectives de l'Agence et du PAPASTI. Deux possibilités ont été identifiées à cet effet. La première concerne l'élaboration d'un accord de partenariat assurant au PAPASTI le maintien de son autonomie de gestion tandis que la seconde procède de l'intégration du projet au dispositif de l'A.N.REVA.

Ces alternatives sont à l'étude au niveau des deux entités.

L'Institut Sénégalais de Recherche Agronomique (ISRA)

La prise de contact avec la Direction Générale de l'Institut Sénégalais de Recherche Agronomique (ISRA) s'est faite le vendredi 15 février 2008 pour baliser les modalités de coopération entre les deux structures qui occupent des positions clés dans le dispositif d'intervention du Ministère de l'Agriculture.

Les axes de coopération retenus sont principalement orientés vers la diffusion d'innovations techniques dans le domaine agricole.

L'Université Gaston Berger (UGB) de Saint-Louis – Unité de Formation et de Recherche Sciences Economiques et Gestion

L'A.N.REVA et l'Université Gaston Berger de Saint-Louis entretiennent, depuis le 22 février 2008, des relations de coopération autour des problématiques de développement rural, en s'appuyant particulièrement sur des instruments de recherche-développement et de formation.

Ce partenariat, objet d'un accord de collaboration, a pour ancrage l'UFR Sciences Economiques et Gestion et concerne, dans sa première phase, la réalisation d'une ferme intégrée à triple composantes agricole, pastorale et aquacole.

Conçue comme un outil pédagogique et un dispositif de facilitation de l'insertion économique des diplômés, la ferme offre aux deux parties un cadre de coopération ouvert aux professionnels du secteur primaire.

L'Université de Thiès – Unité de Formation et de Recherche Sciences Agronomiques et Développement Rural (UFR – SADR)

La séance de prise de contact et de définition du cadre de collaboration avec l'UFR/SADR s'est tenue le vendredi 28 mars 2008 à Thiès. Le partenariat entre les deux entités est centré sur la mise en valeur d'un pôle d'insertion économique et de formation de jeunes professionnels dans les métiers agricoles.

Le pôle, d'une superficie de 50 hectares, sera progressivement équipé d'un réseau d'irrigation goutte-à-goutte dont la mise en valeur intégrera une composante "promotion des cultures fourragères " en appui à l'intensification des systèmes d'élevage.

Le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF)

Le Secrétaire Général du Ministère de l'Economie et des Finances a offert à l'Agence REVA l'opportunité de présenter sa mission, ses objectifs, sa stratégie et ses programmes d'intervention, au cours de la séance d'information et d'échange tenue le 24 avril 2008.

La rencontre a permis d'expliciter l'ancrage des activités de l'Agence aux cadres d'orientation stratégique que sont le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP-2), la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA) et la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP).

Les échanges ont aussi porté sur la problématique de la facilitation de l'accès des investisseurs au foncier agricole. L'Agence a informé de la stratégie qu'elle a adopté, en la matière, avec son projet de réalisation de Domaines Agricoles Partagés (DAP).

L'Agence a, par ailleurs, saisi l'occasion qui lui a été donnée de participer aux travaux initiés par la Direction de l'Appui au Secteur Privé sur les créneaux porteurs au Sénégal. Parmi les créneaux retenus par le Ministère, l'A.N.REVA a particulièrement manifesté son intérêt pour la production de légumes de contre saison, la production de lait, les cultures énergétiques (jatrofa), la production de liants (algues) et la pisciculture.

La Commission Aménagement et Développement Rural de l'Assemblée Nationale

La Commission Aménagement et Développement Rural de la 11ème législature de l'Assemblée Nationale, présidé par l'honorable député Khadim GUEYE, a reçu le Directeur Général de l'Agence REVA en sa séance du 22 avril 2008 pour s'informer de la stratégie et des modalités de mise en œuvre du plan de retour vers l'agriculture.

Après l'exposé introductif de l'A.N.REVA, les membres de la Commission se sont massivement inscrits sur la liste des intervenants pour encourager les efforts entrepris mais aussi s'interroger, à partir d'expériences concrètes, sur les contraintes économiques, sociales, techniques et financières du développement agricole, en général, et de la réalisation de la mission de l'Agence, en particulier.

Les réponses apportées par le Directeur Général ont permis aux députés de fonder un espoir certain sur le processus de redynamisation du secteur agricole par la mise en œuvre du Plan REVA. Ainsi ont-ils assuré l'Agence de leur soutien effectif.

Le Comité Régional de Développement (CRD) de Thiès

L'A.N.REVA a démarré, par la région de Thiès, son agenda de vulgarisation de sa stratégie d'intervention à l'aide de la tenue de sessions spéciales de comités régionaux de développement (CRD).

Cette rencontre a eu lieu le 29 avril 2008 sous la présidence du Gouverneur Adjoint chargé du Développement. L'A.N.REVA a convié le PMIA à la séance en sa qualité de partenaire principal dans la mise en valeur de nombreuses fermes de la région de Thiès.

Les deux responsables, le Directeur Général de l'Agence et le Directeur du PMIA ont ainsi co-animé la rencontre aussi bien au moment de l'exposé introductif qu'à celui des réponses aux questions soulevées par les membres du CRD.

Ces derniers, ayant été bien informés de la démarche de l'Agence ont enrichi les débats de leurs expériences diverses en la matière et formulé des recommandations pour l'atteinte des objectifs visés.

Dans la dynamique de déploiement des activités de l'Agence, il a été retenu de mettre en place un cadre permanent de concertation apte à nourrir les échanges ainsi engagés.

La Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta du Fleuve Sénégal et des Vallées du Fleuve Sénégal et de la Famille (SAED)

L'A.N.REVA a rencontré la SAED le 09 juin 2008 en vue de la définition d'un cadre de partenariat approprié. Les échanges ont permis de circonscrire clairement les relations de coopération unissant les deux structures.

La SAED est ainsi appelé à faire fonction de partenaire technique de l'Agence au niveau de la Vallée du Fleuve Sénégal. Elle se charge, à cet effet, de l'appui à l'aménagement des fermes modernes dans cette zone agroécologique du pays. La mise en œuvre de cet axe de coopération est maintenant effective avec les chantiers des pôles de Ndialakhar et de Ndouloumadji qui sont en cours de réfection.

Ce cadre de coopération est aussi axé sur le renforcement des capacités des bénéficiaires des deux parties et sur la diversification des opportunités d'affaires dans la Vallée. A ce propos, le créneau de la production fourragère a été déjà identifié pour tirer profit des potentialités existantes dans la zone.

La Direction du Génie et de l'Infrastructure des Armées

L'Agence REVA a effectué une visité d'échanges auprès du Commandement et de la Direction du Génie et de l'Infrastructure des Armées le mercredi 28 mai 2008 aux fins de prospecter les opportunités de collaboration avec cette structure en matière d'aménagement de fermes.

La rencontre a permis d'identifier des axes de coopération variés allant de la mise à profit de l'expertise de l'Unité de Forage du Génie Miltaire à la facilitation de l'accès des exploitants des pôles à l'habitat *in situ*, en passant l'aménagement de pistes de production pour une bonne circulation des

produits et le renforcement des capacités des jeunes agriculteurs à l'aide du futur Centre de formation des ouvriers spécialisés du génie à Bargny.

Ces importants axes de coopération sont d'autant plus stratégiques que l'Agence REVA envisage de mettre en œuvre le programme de Domaines Agricoles Partagés (DAP).

L'Association Sénégalaise pour la Promotion du Développement à la Base

En sa séance du mercredi 26 mars 2008, le Conseil d'Administration de l'Association Sénégalaise pour la Promotion du Développement à la base (ASPRODEB) a reçu le Directeur générale de l'A.N.REVA pour s'informer de l'orientation et des modalités de réalisation du plan de retour vers l'agriculture.

Etant un instrument de développement agricole et rural au service des organisations de producteurs, l'ASPRODEB s'est particulièrement intéressée à la mise en place des exploitations agricoles familiales dans la dynamique dudit plan.

En guise d'information, l'Agence REVA a explicité son approche de mise en synergie des relations entre les fermes et les exploitations familiales environnantes. Dans le cadre du plan, des échanges durables seront enfin promus entre les deux types d'exploitations en faveur d'une meilleure circulation des produits (semences, plants et autres), des techniques et des connaissances. Pour l'A.N.REVA, il n'est pas envisageable de promouvoir "des îlots de prospérité dans une mer de dénuement". Cette mise en synergie est ainsi un des principaux axes stratégiques de l'Agence.

La rencontre avec l'ASPRODEB a aussi révélé l'existence de périmètres aménagés par son Agence d'Exécution des Projets (AGEP) dont la mise en valeur est réduite, voire inexistante, du fait de contraintes de divers ordres.

L'Agence REVA est disposée à accompagner les organisations de producteurs concernées dans la réhabilitation de ces importantes infrastructures hydro-agricoles en état de dégradation.

Les deux structures ont convenu d'inscrire leur collaboration dans le cadre d'un protocole d'accord adéquat.

La Chambre de Commerce Américaine au Sénégal

Le programme d'animation de la Chambre de Américaine au Sénégal (AmCham) inclut l'organisation de "petit déjeuner mensuel" dont la session du mois de mai 2008 a porté sur la thématique du retour vers l'agriculture.

Invité à introduire le débat, le Directeur Général de l'A.N.REVA a exactement traité du thème : "L'agriculture, une nouvelle opportunité d'affaires. Le cas du Plan REVA". Il a ainsi permis aux trente quatre (34) membres de l'AmCham présents à la rencontre de s'informer davantage sur la mission, les objectifs, la stratégie de l'Agence.

Ces membres, évoluant dans les différentes branches du secteur privé en qualité de hauts responsables de leurs entreprises respectives, ont aussi enrichi les discussions à la lumière de leurs riches expériences dans les affaires.

Leurs contributions ont été d'autant plus décisives qu'un bon nombre d'entre eux s'activent dans l'économie agricole notamment sur des produits aussi stratégiques que le lait, la viande, les fruits et légumes.

Cette opportunité de partage d'information a permis à l'Agence de diversifier amplement ses contacts dans des domaines aussi variés que la finance, la communication, la technologie agroalimentaire et le marketing.

6.1. La participation à la Foire Internationale de l'Agriculture et des Ressources Animales (FIARA)

La FIARA 2008 a offert à l'Agence l'opportunité de sa première sortie publique pour une large information sur sa mission, ses objectifs, sa stratégie et ses modalités d'intervention.

Outre le point de presse évoquée ci-après, l'A.N.REVA a participé à l'animation d'un stand en partenariat avec TRAGSA et VERSEN.

La collaboration avec TRAGSA a permis d'améliorer la visibilité du programme de réalisation de pôles d'émergence intégrés soutenu par la coopération espagnole. La ferme de Djilakh a parfaitement servi à illustrer le processus ainsi enclenché.

L'exposition des produits de VERSEN a permis de visualiser la large gamme d'opportunités d'affaires qui s'offre aux promoteurs qui s'intéressent aux créneaux horticoles.

Le stand a attiré plus d'une centaine de visiteurs qui ont reçu une information sur les services d'appui offerts par l'Agence. L'impact a été ressenti au lendemain de la FIARA avec l'intensification de l'afflux de promoteurs privés venus requérir l'accompagnement de l'A.N.REVA.

6.2. Les rencontres avec la presse

Petit déjeuner de presse à l'APS

La plateforme du "Petit déjeuner de presse" de l'Agence de Presse Sénégalaise (APS) a été, pour l'Agence REVA qui venait juste d'être installée, un lieu opportun de vulgarisation de ses activités.

Invité, le mercredi 20 février 2008, à cette instance de la rédaction de l'APS, le Directeur Général de l'Agence, accompagné du Directeur du PMIA, s'est largement prononcé sur les modalités de mise en œuvre du Plan REVA.

Au cours de la même journée, et pendant deux (02) jours, l'APS s'est employé à alimenter les rédactions nationales et internationales en dépêches sur les informations fournies par l'A.N.REVA. Ces produits ont diversement porté sur les principaux groupes cibles du Plan (jeunes, femmes et émigrés), sur les résultats attendus à court termes (18 nouvelles fermes modernes), sur l'orientation stratégique de la maîtrise de l'eau et sur les larges possibilités de facilitation de l'accès au foncier.

Le Directeur du PMIA a plaidé pour la consolidation des relations de coopération autour du Plan REVA qu'il perçoit comme un " programme fédérateur".

Conférence de presse à la FIARA

La participation à la FIARA a été l'occasion d'une vaste campagne de sensibilisation par la production et la diffusion de divers supports multimédia.

En outre, la conférence de presse, donnée par le Directeur Général à l'occasion de la FIARA 2008, a aussi été un important moment de vulgarisation de la mission et des stratégies de l'A.N.REVA.

La quasi-totalité des groupes de médias (presse écrite, radios et télévisions) ont, en effet, répondu à l'invitation et largement relayé, par la suite, les informations fournies par l'Agence.



Cet acte de communication a permis au grand public de mesurer la pertinence des stratégies ainsi définies en matière de création d'opportunités d'affaires dans les différentes filières agricoles, tant en productions végétales, animales, halieutiques que sylvicoles.

L'impact a été immédiatement perceptible par une forte augmentation des demandes d'appui à l'initiative privée ou à la promotion de fermes villageoises. Ces demandes ont surtout émané de jeunes acteurs qui constituent la cible principale du REVA.

7. La recherche de financement

7.1. Financement de la deuxième phase de promotion de la ferme de Djilakh

En vue de consolider les acquis de la ferme-pilote de Djilakh, le Royaume d'Espagne a décidé d'apporter à l'Agence REVA, par le biais de son Agence de coopération, un soutien financier destiné à offrir une assistance technique, à renforcer les capacités techniques et professionnelles des exploitants, et à fournir des infrastructures additionnelles.

Ce concours financier est estimé à près de 515 millions de francs CFA. Exécuté par TRAGSA en collaboration avec l'A.N.REVA, le programme permettra de bénéficier de l'expertise technique espagnole, avec l'accueil d'experts pour des durées de séjour variables. Par l'envoi d'experts de l'Agence auprès d'organismes espagnoles appropriés, un processus de transfert de technologie sera enclenché au profit de tous les bénéficiaires des programmes REVA.

En outre, la formation des producteurs portera sur des aspects aussi importants que le contrôle de qualité, la gestion d'exploitation agricole, les opérations post-récolte et la commercialisation.

7.2. Les fonds souverains des Etats arabes

Dans le cadre de ses activités de prospection de partenaires financiers pour la mise en œuvre de ses projets structurants, celui des Domaines Agricoles

Partagés par exemple, l'Agence REVA a entrepris une série de concertations avec West Industries Network (WIN) S.A., pour mobiliser des ressources sur les fonds souverains placés par les Etats arabes. Le contact avec ce consortium d'entreprises de nature multisectorielle a été facilité par le Conseiller Technique n°1 du Ministre de l'Agriculture, en sa qualité d'expert financier.

A cet effet, l'Agence a présenté à son partenaire un portefeuille de projets conçus pour desservir l'ensemble du territoire national à l'échelle communautaire.

Ce portefeuille est à l'étude au niveau de WIN S.A. qui considère pouvoir aller au-delà de la requête financière de l'A.N.REVA.

8. L'inauguration de la ferme de Djilakh par le Chef de l'Etat

L'inauguration de la ferme de Djilakh a été, sans doute, un temps fort du processus de promotion des fermes modernes. A cette occasion, le Chef de l'Etat, Me Abdoulaye WADE a étrenné la première réalisation concrète du Plan de Retour Vers l'Agriculture qu'il a lancée pour accroître les opportunités d'emploi des jeunes.

Le Président de la République a été accompagné à cet évènement par le Président du Sénat, M. Pape DIOP, le Premier Ministre M. Aguibou SOUMARE, le Ministre de l'Agriculture, M. Hamath SALL et bien d'autres personnalités du gouvernement, du parlement, du secteur privé et de la société civile.



Le Royaume d'Espagne, partenaire au développement de la République du Sénégal dans la promotion des premières fermes villageoises, a été représenté à la cérémonie par le Premier Secrétaire de l'Ambassade.

S'entretenant avec les bénéficiaires de la ferme de Djilakh sur l'évolution de leur statut économique, allant d'une situation de sous-emploi à celle d'un emploi à plein temps, le Président de la République a réaffirmé la pertinence de son Plan de Retour Vers l'Agriculture et appelé à la reproduction du modèle partout ailleurs dans le pays.

Il a, par ailleurs, décidé de la mise en œuvre diligente du projet de valorisation des excédents de débit de forage dont il attend un impact sensible sur les revenus et l'offre alimentaire des ménages ruraux.

Djilakh en images



Une plaque qui se dévoile haut la main et …
Main dans la main entre la République du Sénégal et le Royaume d'Espagne.



Le Président de la République en compagnie du Premier Ministre, du Ministre de l'Agriculture, du Premier Secrétaire de l'Ambassade d'Espagne et du Directeur Général de l'A.N.REVA



Ferme Villageoise Moderne de Djilakh : Des jeunes entrepreneurs agricoles d'un genre nouveau prêts à montrer les premiers fruits de leur labeur



Une population venue nombreuse marquer l'évènement